

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 57 (1960)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** Société romande d'apiculture

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

### Notre journal

Les numéros 3, 4 et 6 de l'année courante ont à tour de rôle, annoncé les changements intervenus au sein du comité de la Société romande d'apiculture.

C'est un grand trou à combler que celui provoqué par le départ de notre collègue M. A. Valet qui, 12 ans durant, a assumé avec distinction, au sein de notre comité, les fonctions de rédacteur.

Aux voix qui déjà se sont fait entendre pour exprimer de sincères remerciements à celui qui s'en va, le soussigné, au nom de ses collègues du comité et des lecteurs du journal, joint la sienne pour lui réitérer un chaleureux merci.

Et maintenant sans tarder, il faut se mettre au travail. Il faut à notre tour, forger un nouvel anneau à la chaîne pour assurer la vie de notre journal.

En considérant l'ampleur de l'ouvrage, le nouvel artisan se sent petit. Et peut-être aussi parce qu'il se sent petit, a-t-il la volonté de résolument se mettre au travail, pour chercher à atteindre le but qui est de faire de notre journal, un messager bien accueilli.

Pour atteindre ce but, il a besoin de la collaboration de nombreuses bonnes volontés, aussi fait-il appel à tous ceux qui ont quelque chose d'intéressant à lui communiquer. La science et la pratique ont toutes deux leur place dans les colonnes de notre journal ; toutes deux doivent se donner la main, car elles ont besoin l'une de l'autre. Vaste est le champ de travail ; malgré la science de l'homme, la nature recèle encore bien des mystères et il y a de l'occupation en perspective, pour tous les chercheurs et les vrais apiculteurs.

De son perchoir à 1000 mètres d'altitude, le nouveau rédacteur vous invite à une sérieuse collaboration. Le journal sera aussi un peu votre journal, votre œuvre, ce que vous désirez qu'il soit. Des talents, des puits de science, gardent actuellement le silence. Pourquoi ?

Amis lecteurs et lectrices, ne laissez pas vos plumes inactives comme dans la chanson : « La plume de ma tante est sur... », mais saisissez ces plumes, et tout simplement donnez-nous des nouvelles. D'avance, le soussigné vous remercie.

Voisin immédiat de la Sibérie neuchâteloise, il s'efforcera de répandre un peu partout, non un air glacial, mais le souffle vivifiant de son haut Jura.

Le Locle, le 8 juin 1960.

G. Matthey.

## Rappels

**Pesées et relevés phénologiques :** Ce service a été confié à M. Robert Bovey, Romanel s/Lausanne. Les résultats, du 11 d'un mois au 10 du suivant, doivent lui parvenir pour le 15 de chaque mois.

**Rédaction :** Pour éviter tout retard dans la parution du Journal, le dernier délai de réception des articles, communiqués etc., est fixé au 18 de chaque mois.

## Prix du miel

Jusqu'à nouvel avis, les prix fixés pour 1959, ne subissent pas de modifications pour 1960. Ils se présentent comme suit : **pour marchandise sans fourniture de l'emballage, par kilo net**

	Fr.
a) prix aux grossistes et organisations de vente en gros, port non compris	6,50
b) au commerce de détail, port non compris	7.—
c) aux consommateurs, net	8.—

**pour marchandise emballée : étiquetée, ou avec plomb**

**de contrôle :**

	Prix sans emballage, poids net		
	250 gr.	500 gr.	1 kg.
a) aux grossistes	1,75	3,40	6,70
b) aux détaillants	1,85	3,60	7,20
c) aux consommateurs	2,10	4,10	8,20

Les emballages tels que bidons, boîtes, bocaux etc, sont facturés à l'acheteur aux prix de revient.

*Le Comité.*

## Contrôle du miel

Il faut que le miel suisse maintienne sa réputation ! Faites-le contrôler, même dans les années de disette, pour que l'habitude se prenne chez le consommateur de ne demander que du « miel contrôlé ».

Apiculteurs, votre miel doit être irréprochable comme qualité et propreté ! Les récipients contenant du miel contrôlé sont seuls autorisés à porter l'étiquette SAR. Cette marque est déposée au Bureau fédéral de la propriété intellectuelle à Berne.

Pour le contrôle, les apiculteurs s'adressent à la section dont ils relèvent, qui nomme le ou les contrôleurs et un jury de trois membres qui se constitue lui-même. Les formules doivent être entièrement remplies. (Voir statut pour le contrôle du miel du 8 mars 1952.)

Dans la règle, les sections effectuent deux envois par année au chef du contrôle de la SAR.